

À : Message à l'attention de nos locataires d'espace

Date : 1^{er} mai 2020

Objet : Covid-19 – en préparation à la relance

Chers locataires,

Tout d'abord, nous espérons que la santé est au rendez-vous pour vous, vos proches et vos employés. Cette crise mondiale nous touche tous et nous demande d'être créatifs, résilient et empathiques. Au cours du dernier mois, nous avons dû adapter nos façons de travailler afin de continuer à vous servir, tout en nous préparant à une nouvelle réalité lors de la reprise des activités. Nous sommes convaincus que, tout comme nous, vous avez écouté avec grand intérêt le plan de relance annoncé par notre gouvernement.

Ce plan par phases, nous amènera à réintégrer graduellement nos espaces habituels de travail, bien que le télétravail continue d'être recommandé pour la plupart des entreprises.

Nous sommes prêts à vous accueillir lorsque le temps sera venu pour vous. Nous souhaitons vous informer des mesures préventives que nous avons mises en place afin de favoriser la santé et sécurité de tous nos occupants et visiteurs, et ainsi vous rappeler certaines mesures que vous pourriez devoir considérer en tant que locataire. En travaillant ensemble, nous tenterons de « relancer les activités sans relancer la pandémie ».

Notre protocole

Nos équipes travaillent sans relâche à redéfinir nos protocoles opérationnels dont notamment :

- Assurer les services d'entretien, de sécurité et de maintenance de nos bâtiments nécessaires à la continuité des services essentiels;
- Augmenter la fréquence de désinfection de toutes les surfaces fréquemment touchées ("high touch areas"), par exemple : les poignées de porte, mains-courantes, boutons d'ascenseurs, salles de bain, etc., dans toutes nos aires communes;
- Remplacer les filtres de nos systèmes de ventilation et ajusté ces derniers afin de favoriser une circulation optimale d'air frais;
- Adapter nos protocoles d'opérations et de sécurité afin de nous conformer aux directives et recommandations des différentes autorités compétentes;
- Mise en place de la signalisation dans les aires communes de nos immeubles afin de favoriser l'adoption des mesures sécuritaires adéquates;
- Former nos employés sur ces différents protocoles afin qu'ils puissent intervenir de façon appropriée auprès de vous, nos clients et des visiteurs dans nos immeubles;
- Retirer tout mobilier dans nos aires communes.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour adapter nos pratiques à la nouvelle réalité et que nous continuerons de le faire au fil de l'évolution de la situation tout en vous tenant informés.

Vos responsabilités

Nous comptons sur vous, vos employés et vos visiteurs pour respecter les mesures que nous avons mises en place concernant la circulation dans l'immeuble.

Nous vous demandons également de nous signaler tout cas suspecté et/ou confirmé de la COVID-19 au sein de vos employés ou visiteurs afin que nous puissions prendre les dispositions recommandées dans une telle situation pour protéger l'ensemble des occupants de l'immeuble.

Outre ces mesures, vous êtes responsables de la gestion de vos espaces, de vos employés et de vos visiteurs. Nous sommes confiants que vous planifiez le retour dans vos espaces de façon responsable.

Il est de notre devoir à tous de suivre l'évolution des directives et recommandations qui seront communiquées au cours des prochaines semaines par les autorités compétentes. En guise de rappel, en voici quelques-unes qui s'appliquent actuellement :

- Repenser l'aménagement de vos espaces pour favoriser les mesures de distanciation sociale;
- Informer et faire des rappels fréquents à vos employés sur les mesures d'hygiène à adopter (se laver les mains fréquemment, tousser dans le coude, etc.);
- Demander à vos employés de répondre à un questionnaire avant même de leur permettre d'accéder au lieu de travail et retourner à leur domicile ceux qui présentent des symptômes;
- Considérer de fournir des équipements de protection individuelle (ÉPI) si la règle de distanciation physique de deux (2) mètres ne peut pas être respectée;
- Penser à fournir des produits afin que vos employés puissent désinfecter fréquemment leurs outils et leur espace de travail;
- Éviter, si possible, les déplacements professionnels de vos employés à l'étranger.

Des références pour vous guider :

- Au Québec, nous vous invitons à consulter fréquemment le site de la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#) qui publie les directives s'appliquant au contexte de la Covid-19.
- Sur ce site, vous trouverez également des [affichages](#) que vous pouvez utiliser pour vos espaces.
- [L'Ordre des conseillers en ressources humaines](#) agréés a publié un guide utile que nous vous invitons à consulter, notamment si vous n'avez pas d'équipe de ressources humaines œuvrant au Québec.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions additionnelles. Il nous fera plaisir d'apporter les clarifications nécessaires pour vous aider.

Cordialement,



Bernard Poliquin

Vice-président exécutif, bureau et industriel et chef des opérations immobilières